**DECLARATION VERBALE DE MADAGASCAR**

**45ème SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L’EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL**

**SENEGAL**

 **22 JANVIER 2024, 14h30-18h30**

Monsieur le Président,

Madagascar remercie le Sénégal pour son rapport national dans le cadre de ce 4ème cycle de son Examen Période Universel.

Madagascar note avec satisfaction les actions entreprises par le Gouvernement sénégalais pour lutter contre les mariages et grossesses précoces, les mutilations génitales féminines.

Madagascar félicite le Sénégal d’avoir incorporé des dispositions de la loi sur la parité dans le code électoral ayant permis d’obtenir les résultats significatifs en matière de représentativité des femmes dans les instances dirigeantes à l’instar du Parlement qui a enregistré un taux de représentativité à hauteur de 44 % dans la période 2018 à 2023.

Par ailleurs, ma délégation se félicite des mesures prises par le Sénégal dans la lutte contre les violences basées sur le genre telle que de l’adoption de la loi n° 2020-05 du 10 janvier 2020**,** criminalisant les actes de viol et de pédophilie.

Madagascar se réjouit de l’abolition de la peine de mort par l’État sénégalais. Madagascar salue l’initiative du Sénégal en matière de prévention et de lutte contre la torture et autres formes de mauvais traitements, notamment en accueillant, en janvier 2023, la Conférence régionale sur la prévention de la torture.

A cet égard, Madagascar tient à faire les recommandations suivantes :

1. Ratifier le Deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques visant à abolir la peine de mort ;
2. Ratifier le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

Madagascar souhaite plein succès au Sénégal dans ses engagements en matière de protection et de promotion des droits humains.